

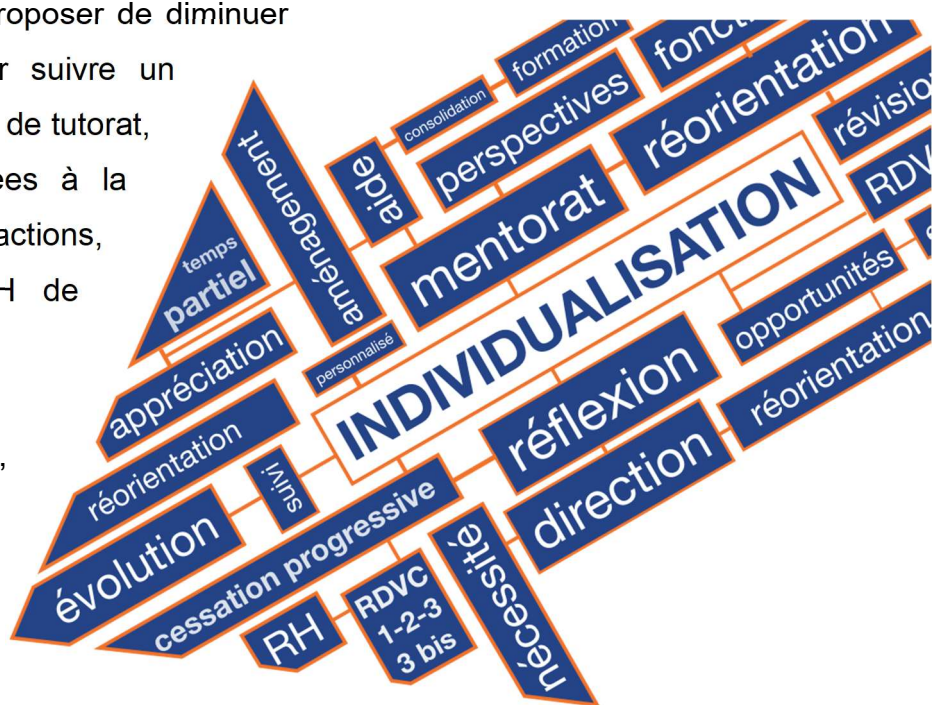
## 2.2.4. Instauration un suivi plus individualisé

Le SNE préconise l'ajout d'un quatrième rendez-vous de carrière : celui-ci serait optionnel. Il permettrait d'améliorer le déroulement de la fin de carrière ou de modifier l'appréciation du troisième rendez-vous de carrière. Son instauration permettrait de décaler les 3 rendez-vous existant actuellement vers le début de carrière et donc de mieux épauler les collègues en début et en milieu de carrière.

Ses modalités pourraient permettre à un enseignant d'obtenir la possibilité d'améliorer le déroulement de sa fin de carrière. L'enseignant volontaire se verrait offrir la possibilité de demander un réexamen de l'avis rendu du troisième rendez-vous. En effet, le caractère pérenne de cet avis est démotivant. Il est parfois ressenti comme injuste, notamment après quelques années, quand il est trop tard pour le contester. Il s'agirait donc ici d'une opportunité d'améliorer sa situation pour l'accès à la hors classe.

L'enseignant pourrait aussi profiter d'un rendez-vous qui ne se déroulerait pas en classe pour envisager sa fin de carrière et les évolutions possibles, tant dans l'Éducation nationale qu'au sein d'un autre ministère ou dans le privé. Les collègues qui le souhaitent pourraient, par exemple, se voir proposer de diminuer leur charge d'enseignement pour suivre un jeune collègue dans une démarche de tutorat, pour participer à des tâches liées à la direction, pour coordonner des actions, pour participer aux services RH de proximité.

Aujourd'hui, le plus souvent, l'enseignant exerce seul dans classe. Le sentiment de solitude ronge certains collègues qui se sentent totalement abandonnés, parfois sans perspectives. Certains souhaitent même quitter l'Éducation nationale, mais ils ne savent pas comment ou se voient refuser leur



démission. La gestion des ressources humaines les oublie au profit du ratio enseignant/élèves. Ce manque de perspectives mine bien des collègues, les empêche de trouver l'oreille de confiance qui pourrait changer leur quotidien. L'instauration des services RH de proximité est un premier pas dans le bon sens. Celle de la rupture conventionnelle en est une autre.

**Le SNE souhaite un développement rapide et à grande échelle des services RH de proximité. Il est fondamental qu'ils offrent une palette de services la plus large possible pour permettre aux collègues de mieux vivre leur quotidien et de mieux se projeter dans leur futur.**

**Le SNE demande la plus grande effectivité possible des dispositifs déjà existants (travail à temps partiel, utilisation du CPF, mises en disponibilités, rupture conventionnelle...) qui sont trop soumis aux nécessités de service.**